

N I C O L A S R O M A R Y

C O M M I S S A I R E A U X C O M P T E S

A P P O R T E N N A T U R E
D E T I T R E S D E L A S O C I E T E A 4 C O N C E P T

A U P R O F I T D E L A S O C I E T E P A R
A C T I O N S S I M P L I F I E E L U X A L L I A N C E S

1 1 7 A V E N U E D E T O B R O U K
7 8 5 0 0 S A R T R O U V I L L E

R A P P O R T D U C O M M I S S A I R E A U X
A P P O R T S

R A P P O R T D U C O M M I S S A I R E A U X A P P O R T S

Monsieur,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique en date du 17 décembre 2024, nous avons établi le présent rapport relatif à l'apport de titres de la société A4 Concept par Monsieur Alexis Rodrigues, à la société par actions simplifiée LUXALLIANCES (en cours de formation)

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon l'avis technique du 20 janvier 2011 de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes applicable à cette mission. Il requiert la mise en œuvre de diligences destinées :

- d'une part à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des parts à émettre par la société bénéficiaire de l'apport et
- d'autre part à apprécier les avantages particuliers stipulés.

1. Présentation de l'opération et description des apports

1.1 Contexte de l'opération

Monsieur Alexis Rodrigues actionnaire de la société A4 CONCEPT souhaite pour des raisons de gestion patrimoniale apporter les 180 actions dont il est propriétaire à la SAS LUXALLIANCES.

1.2 Présentation de l'activité et des parties et intérêts en présence

La Société A4 CONCEPT réalise des travaux dans le domaine de la construction et est détenue par quatre associés dont deux détiennent 30% et deux autres 20%. M Alexis Rodrigues est directeur général.

1.3 Description de l'opération

1.3.1 Caractéristiques essentielles de l'apport

L'apport projeté est celui des 180 titres détenus par Alexis Rodrigues représentant 30% de la société A4 Concept

La société LUXALLIANCES est une holding dont l'objet est la détention de titres

1.3.2 Rémunération de l'apport

En vue de rémunérer l'apport effectué, seront créées 104 483 (cent quatre mille quatre cent quatre-vingt-trois) actions nouvelles ordinaires de 1€ (un euro) de valeur nominale chacune, entièrement libérées à titre d'apport en capital représentant 100% de détention.

1.3.3 Avantages particuliers stipulés

Il n'est stipulé aucun avantage particulier.

1.4 Présentation des apports

1.4.1 Description des apports

L'apport réalisé est composé de 180 actions en pleine propriété détenues par Monsieur Alexis Rodrigues.

1.4.2 Méthode d'évaluation retenue

L'évaluation de l'apport est faite sur la base d'un rapport reprenant deux méthodes d'évaluations possibles en fonction de données issues de l'activité passée et d'une projection d'activité à fin 2024 sur la base d'une situation arrêtée au 31/10/2024. Sur la base de cette étude une valorisation finale de 104 482,5 € a été retenue.

2. Diligences et appréciation de la valeur des apports

2.1 Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires selon l'avis technique précité de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes applicable à cette mission, à l'effet de :

- contrôler la réalité des apports,
- analyser et apprécier la valeur des apports considérés dans leur ensemble,
- vérifier, jusqu'à la date de ce rapport, l'absence de faits ou d'événements susceptibles de remettre en cause la valeur des apports.

Nous vous rappelons que notre mission s'inscrit parmi les autres interventions définies par la loi prévues par le cadre conceptuel de nos normes professionnelles ; elle a pour objet l'appréciation d'une valeur par référence à des critères identifiés et au regard d'objectifs définis.

Nous avons en particulier effectué les travaux suivants :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de la société apportée et nous avons échangé avec les personnes en charge de l'opération pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées, en marge de l'examen du contenu du projet de traité d'apport ;
- Nous avons revu les calculs, la pertinence des différentes méthodes d'évaluation possibles, ainsi que les options et retraitements retenus dans le rapport d'expertise qui nous a été fourni
- Nous avons recalculé une valorisation sur la base des éléments fournis et validés en retenant les paramètres de durée et de taux d'actualisation et méthode alternative qui nous semblaient les plus pertinents afin de recouper l'estimation finale retenue
- Nous nous sommes assurés que les éléments utilisés étaient basés sur les travaux de l'expert-comptable et les registres de propriété des titres.

2.2 Appréciation de la méthode de valorisation des apports et de sa conformité à la réglementation comptable

La méthode d'évaluation a consisté à estimer la valeur globale de la société dont sont issus les actions apportées pour en déterminer la valeur de la part de 30%.

Les méthodes de valorisation de la filiale ont été les suivantes :

1. Approche patrimoniale
2. Approche par les multiples

Ces études se sont fondées sur les résultats et bilans retraités des éléments exceptionnels, et sur-trésorerie et ont été pondérés d'un effet minorant lié à la situation minoritaire de l'apporteur ainsi que du manque de liquidité du marché.

2.3 Réalité des apports

Nous nous sommes assurés que les titres apportés étaient bien la propriété de Monsieur Alexis Rodrigues.

2.4 Appréciation de la valeur globale des apports

La valeur globale des apports retenue dans le traité est de 104 482 €.

La méthode de valorisation nous paraît prudente par rapport à la conclusion du rapport d'évaluation. Nos calculs et estimations n'ont pas abouti à une valeur inférieure à celle proposée dans le dernier rapport d'évaluation et retenue comme valeur des actifs apportés.

3. Conclusion

D'une part et en conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que la valeur des apports s'élevant 104 482 € n'est pas surévaluée. Elle est au moins égale au montant des actions qui seront créées par la SAS LUXALLIANCES bénéficiaire de l'apport.

D'autre part, il n'est pas stipulé d'avantage particulier.

Fait à Bois Colombes, le 27/01/2025

Nicolas Romary

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et
Centre